



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/32
5 juin 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1 – 5 juillet 2013

PROPOSITION DE PROJET : ÉQUATEUR

Le présent document comporte les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds relatives à la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUE/ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS Équateur

(I) TITRE DU PROJET				AGENCE									
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)				PNUE, ONUDI (principale)									
(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, groupe I)				Année : 2011				32,28 (tonnes PAO)					
(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2012						
Produits chimiques	Aérosol	Mousses	Lutte contre incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en labo.	Consommation totale du secteur				
				Fabrication	Entretien								
HCFC-123					0,1					0,1			
HCFC-124					0,4					0,4			
HCFC-141b					1,3					1,3			
HCFC-141b dans polyol prémélangé importé		16,6								16,6			
HCFC-142b					1,1					1,1			
HCFC-22					35,4					35,4			
(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)													
Référence 2009-2010 :		23,49		Point de départ des réductions globales durables :					44,16				
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)													
Déjà approuvée :		23,18		Restante :					20,98				
(V) PLAN D'ACTIVITÉS			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)			0,2			0,3		0,3		0,1	0,9	
	Financement (\$US)			22 600			33 900		28 250		11 300	96 050	
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)			0,9	0,0	0,0	0,9	0,0	0,9	0,0	0,6	3,4	
	Financement (\$US)			92 988	0	0	92 988	0	92 988	0	59 125	338 088	
(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o	s.o	23,49	23,49	21,14	21,14	21,14	21,14	21,14	15,27	s.o
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o	s.o	23,49	23,49	21,14	21,14	21,14	21,14	21,14	15,27	s.o
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	30 000		20 000			30 000		25 000		10 000	115,000
		Coûts d'appui	3 900		2 600			3 900		3 250		1 300	14,950
	ONUDI	Coûts du projet	1 531 940		86 500			86 500		86 500		55 000	1 846 440
		Coûts d'appui	114 896		6 488			6 487		6 487		4 125	138 483
Financement approuvé par Comité exécutif (\$US)	Coûts du projet		1 561 940	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 561 940
	Coûts d'appui		118 796	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 796
Total des fonds à approuver à la présente réunion (\$US)	Coûts du projet				106 500								106 500
	Coûts d'appui				9 088								9 088
Recommandation du Secrétariat :			Approbation globale										

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Équateur, l'ONUDI, en tant qu'agence principale, présente à la 70^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant total de 115 588 \$US, dont 86 500 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 6 488 \$US pour l'ONUDI, et 20 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 600 \$US pour le PNUE. Cette demande comprend un rapport de situation sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH ainsi qu'un plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2013-2016.

Contexte

2. Le Comité exécutif a approuvé en principe à sa 65^e réunion la phase I du PGEH pour l'Équateur pour la période 2011-2020 en vue de parvenir à une réduction de 35 pour cent de la consommation de HCFC, pour un montant de 2 114 873 \$US, dont 1 846 440 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 138 483 \$US pour l'ONUDI, et 115 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 14 950 \$US pour le PNUE, étant entendu que 630 000 \$US étaient destinés au secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, et 1 331 440 \$US au volet investissement pour l'élimination de 14,96 tonnes PAO de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés utilisés dans le secteur de la fabrication des mousses. A cette même réunion, le Comité exécutif a également approuvé un montant de 1 680 736 \$US (soit 1 531 940 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 114 896 \$US pour l'ONUDI, et 30 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 3 900 \$US pour le PNUE), aux fins de la mise en œuvre de la première tranche du PGEH.

Rapport de situation sur la première tranche du PGEH

3. Avec l'aide de l'ONUDI et du PNUE, le gouvernement de l'Équateur a mis en place en juillet 2012 un système d'octroi de permis d'importation et d'exportation de HCFC satisfaisant et opérationnel, ce qui a donc permis de commencer le décaissement des fonds approuvés au titre de la phase I du PGEH conformément à la décision 65/25 g)¹. Les résultats obtenus jusqu'à présent dans la phase I du PGEH sont décrits ci-après :

- a) *Renforcement du cadre juridique et de la limitation des SAO (PNUE)* : En plus de la mise en place du système d'octrois de permis et de contingentement des HCFC, le gouvernement de l'Équateur a promulgué en décembre 2012 deux résolutions supplémentaires pour fixer le quota annuel de HCFC pour 2013 et le répartir entre les importateurs titulaires d'un permis. En collaboration avec le ministère des industries et de la productivité (MIPRO) et la direction des douanes, le PNUE a commencé le programme de formation douanière pour faciliter la mise en œuvre du système d'octroi des permis et des quotas et lutter contre le commerce illégal. La première série d'ateliers de formateurs a réuni 30 agents des douanes, et un identificateur de fluides frigorigènes a été acheté;
- b) *Assistance technique pour les gros utilisateurs finaux d'équipement de réfrigération et de climatisation, (ONUDI)* : Un accord avec le service de formation professionnelle de l'Équateur (SECAP) a été signé pour renforcer les capacités des neuf centres de formation aux techniques de réfrigération. En mai 2013, ces centres ont commencé à recevoir des ensembles de matériel et des outils, notamment du matériel de récupération. Un équipement et des frigorigènes ont également été donnés à l'Université polytechnique

¹ Décision 65/25g) : Que le financement ne sera décaissé que lorsque le Secrétariat aura reçu la confirmation qu'un système d'autorisation approprié et opérationnel est en place. »

pour la préparation de deux études portant sur l'utilisation des hydrocarbures (HC) en tant que fluides frigorigènes;

Un atelier de formation sur les bonnes pratiques de réfrigération a été suivi par 30 formateurs du SECAP. Cet atelier a démontré l'utilisation d'une unité de récupération fournie par le PGEH, et celle des hydrocarbures comme produits frigorigènes de remplacement. En conformité avec la stratégie du PGEH, les plus gros utilisateurs de HCFC ont été contactés pour qu'ils suivent des formations dispensées par SECAP au cours de la deuxième tranche;

- c) *Assistance technique et institutionnelle pour la gestion de l'information concernant les SAO (ONUDI)* : Un contrat a été accordé à une société de conseil pour aider l'unité nationale d'ozone à gérer les informations concernant les HCFC, notamment le système de quotas et les exigences de remise de rapports;
- d) *Projet d'investissement pour éliminer le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés dans l'entreprise Indurama (ONUDI)* : L'accord juridique a été signé avec l'entreprise bénéficiaire en avril 2013. Le matériel nécessaire pour la reconversion a été acheté et devrait être livré en juillet 2013. Les tests, les essais et la mise en service sont prévus pour septembre 2013 et l'achèvement du projet pour décembre 2013.

4. Il y avait également dans la demande présentée un rapport de situation sur les activités mises en œuvre dans le secteur de l'entretien avec le solde restant du plan national d'élimination des CFC (PNE). Les principales activités déclarées comprennent la promotion du système de certification des techniciens, la sensibilisation des utilisateurs finaux en leur donnant des informations sur le matériel à haut rendement énergétique, et la définition des programmes des cours de formation pour les agents des douanes. De plus, dans le cadre du PNE, les techniciens frigoristes certifiés ont reçu un matériel et des outils pour récupérer les CFC des réfrigérateurs domestiques, dans le cadre d'un projet sur le haut rendement énergétique organisé par le MIPRO qui a l'intention de remplacer 330 000 vieilles unités à faible rendement énergétique par de nouvelles plus efficaces. Les CFC récupérés seront orientés vers une unité de destruction de CFC située dans le centre de formation du SECAP à Quito. Le PNUE a dépensé 45 000 \$US du solde de 193 155 \$US restant disponibles pour le PNE au moment de l'approbation du PGEH. L'ONUDI avait dépensé son tout solde avant l'approbation du PGEH.

Niveau des décaissements

5. En mai 2013, la somme de 413 262 \$US (26 pour cent) du montant de 1 561 940 \$US des fonds approuvés pour la première tranche a été décaissée. Le solde, soit 1 148 678 \$US, concernant principalement le projet d'investissement à Indurama, sera décaissé en 2013.

Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

6. Les principales activités à mettre en œuvre pendant la deuxième tranche de la phase I du PGEH comprennent :

- a) Continuation du renforcement du cadre juridique et de la limitation des SAO au moyen de la rédaction de réglementations sur la manipulation, le transport, le recyclage, la récupération et le stockage des frigorigènes; limitation des importations de matériel à base de HCFC; révision du code sur les droits d'importation; actualisation d'un système d'octroi de permis en ligne pour l'inspection obligatoire de toute acquisition de SAO;

acquisition d'au moins cinq identificateurs de SAO portables afin de détecter les nouveaux mélanges de HCFC; continuation de la formation des agents des douanes, et création de deux ateliers de sensibilisation destinés aux agents chargés de l'application de la loi (PNUE, US \$20,000);

- b) Continuation de l'assistance technique apportée aux gros utilisateurs finaux au moyen d'une formation des plus gros consommateurs de HCFC du pays; achat et mise en service de deux unités de récupération supplémentaires; mise au point d'un manuel pour l'utilisation des hydrocarbures comme frigorigènes de remplacement; et lancement d'un petit projet pilote pour remplacer le HCFC-22 par du HC-290 dans les climatiseurs des petits hôtels de la ville de Coca; (ONUDI, 66 500 \$US);
- c) Achèvement de la reconversion de l'entreprise Indurama, ce qui entraînera l'élimination de 136 tm (14,96 tonnes PAO) de HCFC-141b contenus dans les polyols prémélangés importés (ONUDI);
- d) Projet de suivi et évaluation (ONUDI, 20 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système d'octroi de permis opérationnel

7. En conformité avec la décision 63/17, et comme cela est requis par l'accord conclu entre le gouvernement de l'Équateur et le Comité exécutif, il a été confirmé par ce gouvernement qu'un système national exécutoire d'octroi de permis et de contingentement pour les importations et les exportations de HCFC était maintenant en place et que ce système était capable de garantir la conformité avec les objectifs du Protocole de Montréal.

8. Le Secrétariat a noté que le quota pour 2013 avait été fixé en kilogrammes et réparti entre les substances et les mélanges contenant des HCFC. En convertissant le quota fixé en tonnes PAO, le Secrétariat a remarqué que si le quota fixé était totalement utilisé, le pays pouvait courir le risque de ne pas être en conformité. L'ONUDI a fait savoir que, ceci étant, une aide avait été fournie à l'Équateur pour mettre au point un amendement à la résolution fixant le quota. Cette nouvelle résolution, qui devrait être approuvée au cours des prochaines semaines, définit un système permettant de fixer le quota en tonnes PAO de manière à être en harmonie avec la valeur de référence inscrite dans l'accord. L'ONUDI a également précisé que le gouvernement de l'Équateur avait donné à nouveau par écrit l'assurance que le MIPRO pouvait, par l'intermédiaire du portail des Douanes, connaître, autoriser ou refuser toute importation de SAO afin de garantir la conformité avec les objectifs du Protocole de Montréal.

Consommation de HCFC et modification de la valeur de référence

9. La valeur de référence avait été fixée à 17,49 tonnes PAO, sur la base de la consommation réelle déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2009 et 2010, comme indiqué dans le tableau 1. En 2012, le gouvernement de l'Équateur a demandé une révision des données déclarées en 2009 et 2010 en raison des disparités découvertes dans les codes douaniers et les unités de poids utilisées pour certaines importations. La révision de la valeur de référence des données de la consommation de HCFC avait été recommandée à la 49^e réunion du Comité de mise en œuvre et approuvée à la 24^e Réunion

des Parties (décision XXIV/16). La valeur de référence de HCFC nouvellement fixée pour l'Équateur est de 23,49 tonnes PAO, comme indiqué au tableau 1. En dépit de l'augmentation de cette valeur de référence, le niveau admissible pour le financement de la phase I sera très semblable à celui qui a déjà été approuvé à la 65^e réunion, quand l'Équateur a été considéré comme un pays à faible volume de consommation (PVF); il n'y a par conséquent aucune modification du niveau de financement approuvé.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Équateur (2007-2011, article 7, estimation 2012)

Substance	Valeur de référence du PGEH						Valeur de référence révisée					
	Tonnes métriques			Tonnes PAO			Tonnes métriques			Tonnes PAO		
	2009	2010	V. référ.	2009	2010	V. référ.	2009	2010	V. référ.	2009	2010	V. référ.
HCFC-22	362,12	238,16	3,14	19,92	13,10	16,51	431,00	333,54	382,27	23,71	18,34	21,02
HCFC-141b	4,20	6,99	5,60	0,46	0,77	0,62	6,28	9,40	7,84	0,69	1,03	0,86
HCFC-123	13,57	13,89	13,73	0,27	0,28	0,27	8,75	9,62	9,18	0,17	0,19	0,18
HCFC-142b	-	2,75	1,38	-	0,18	0,09	15,51	21,39	18,45	1,01	1,39	1,20
HCFC-124	-	-	-	-	-	-	7,47	12,50	9,98	0,16	0,27	0,22
Total	379,89	261,80	320,84	20,65	14,32	17,49	469,01	386,45	427,73	25,74	21,24	23,49

10. Le Secrétariat a noté qu'en 2012, l'Équateur avait déclaré dans les données de son programme de pays une consommation exceptionnellement élevée de 35,34 tonnes PAO de HCFC-22, soit 69 pour cent de plus que les 21,02 tonnes PAO de la valeur de référence révisée de la consommation. L'ONUDI a expliqué qu'il s'agissait d'une réaction des importateurs devant l'incertitude entourant la ratification de l'Amendement de Beijing. Conscients que l'une des conséquences de la non-ratification serait la suspension du commerce de tous les HCFC à compter du 1^{er} janvier 2013, les importateurs avaient accumulé les stocks afin d'éviter des pénuries de frigorigènes. Avec l'aide de l'ONUDI et du PNUE, l'Équateur a terminé le processus de ratification de l'Amendement de Beijing le 31 janvier 2013². Étant donné donc ce haut niveau d'importations de 2012, on peut s'attendre à ce que la quantité de HCFC-22 nécessaire aux importations en 2013 soit considérablement réduite, ce qui aidera le pays à respecter le premier objectif du Protocole de Montréal.

Questions techniques

11. Le Secrétariat a noté que l'Équateur s'était engagé à éliminer l'utilisation du HCFC-141b comme agent de nettoyage dans le domaine de la réfrigération d'ici au 1^{er} janvier 2017, et il a demandé à l'ONUDI d'envisager d'inclure des activités pour parvenir à cet objectif avant la date prévue, en raison des émissions dues à cette pratique et à l'existence de méthodes de remplacement. L'ONUDI a indiqué que les bonnes pratiques dans le domaine du nettoyage des circuits de réfrigération sont déjà comprises dans la formation en la matière, et que cette question sera traitée pendant la deuxième tranche. Toutefois, la date fixée pour l'interdiction reste inchangée.

12. Le Secrétariat a examiné avec l'ONUDI les questions techniques et de politique générale relatives à l'utilisation sans risque des frigorigènes inflammables. Lorsque l'ONUDI a fourni de plus amples détails sur sa méthode visant à l'introduction des hydrocarbures dans le pays, elle a précisé que l'intention n'était pas d'encourager leur utilisation comme solution facile de remplacement pour les climatiseurs à base de HCFC. Certains climatiseurs window ont été reconvertis au HC-290 dans le cadre d'une formation aux techniques de réfrigération pour formateurs, afin de sensibiliser l'opinion et de commencer à faire accepter le concept des HC comme frigorigènes aux techniciens et aux formateurs. L'ONUDI finance aussi une étude sur l'usage des HC réalisée à l'Université polytechnique nationale, et encourage

² Comme cela est indiqué sur le site internet du Secrétariat de l'ozone.

l'utilisation des HC par l'intermédiaire des importateurs et des fournisseurs afin de créer un marché. L'ONUDI fournira de même une aide au gouvernement pour la mise à jour de la législation afin d'introduire l'usage des HC comme frigorigènes et pour la mise au point de manuels et de protocoles de sécurité.

13. Par la suite, l'ONUDI a fait savoir que la deuxième tranche s'intéresserait au fonctionnement, à l'entretien, aux normes, à l'installation, à la sécurité, à la réglementation et à tous les sujets qui portent sur l'utilisation des HC. L'objectif principal de cette tranche sera de sensibiliser l'opinion, de former des formateurs et de travailler à la réglementation et aux normes nécessaires pour l'utilisation des HC comme fluides frigorigènes. L'ONUDI a décidé de ne pas mettre en œuvre de nouveaux projets pilotes de reconversion pour le moment, étant donné que la stratégie consistant à introduire des HC comme produits de remplacement des HCFC n'en est encore qu'à un stade précoce; toutefois, l'ONUDI continuera à apporter une aide au pays pour l'introduction de cette solution de remplacement et pour la recherche les possibilités et meilleures options concernant l'emploi du propane déjà importé.

Financement du solde relatif au plan national d'élimination (PNE)

14. Pendant l'examen de la présentation du PGEH à la 65^e réunion, il a été convenu que le PNE se concentrerait maintenant sur l'aide à apporter à l'élimination des HCFC. C'est pourquoi, le PNUE s'est engagé à terminer toutes les activités du PNE et à utiliser le solde restant de 193 155 \$US avant la fin de juillet 2012³. A la 69^e réunion, le PNUE a présenté les rapports de vérification en souffrance et indiqué que le projet était toujours en cours de réalisation en raison du retard causé par l'ouverture d'un compte bancaire spécial au MIPRO. Par conséquent, l'achèvement du PNE a été repoussé à juillet 2013.

15. En examinant le rapport de situation, le Secrétariat a noté que le décaissement au titre du PNE était toujours faible (45 000 \$US) et qu'il n'y avait guère d'indication que les productions promises avaient été obtenues. Le PNUE a expliqué que l'ouverture du compte bancaire était autorisée, et que les activités en cours dans le cadre du PNE visaient principalement à apporter un soutien à la deuxième phase de la formation douanière et à étendre le programme de formation et certification aux techniciens non institutionnalisés. A l'issue d'un débat, il a été convenu que le PNE serait achevé au 31 décembre 2013 et que tout financement restant à cette date serait restitué au Fonds. Le PNUE était prié d'en rendre compte à la 72^e réunion du Comité exécutif.

Révision de l'accord du PGEH

16. Le PGEH pour l'Équateur a été approuvé avant la fixation de ses valeurs de référence pour la conformité des HCFC. C'est pourquoi, lors de l'approbation du PGEH, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat, notamment, d'actualiser l'appendice 2-A (« Objectifs et financement ») de l'accord en indiquant les chiffres de la consommation maximale admissible, et de communiquer au Comité les modifications qui en résultent (décision 65/25 e)). Sur la base des données révisées déclarées par le gouvernement de l'Équateur au titre de l'article 7 et approuvées à la 24^e réunion des Parties (décision XXIV/16), et de son calendrier révisé d'élimination, les paragraphes pertinents de l'accord ont été actualisés et un nouveau paragraphe a été ajouté pour indiquer que l'accord actualisé se substituait à celui qui avait été conclu à la 65^e réunion, comme précisé à l'annexe I du présent document. Le texte complet de l'accord révisé sera joint au rapport final de la 70^e réunion.

RECOMMANDATION

³La décision 65/10 c)ii) et c)iii) priait le PNUE et l'ONUDI d'accélérer la réalisation des activités restantes du PNE, de présenter les rapports de vérification de la consommation de CFC en Équateur pour 2009 et 2010, et de rendre compte à la 67^e réunion du Comité exécutif de l'achèvement de la mise en œuvre du PNE.

17. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport de situation sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'Équateur;
- b) Note que le Secrétariat du Fonds a actualisé les paragraphes 1 et 2 des appendices 1-A et 2-A de l'accord conclu entre le gouvernement de l'Équateur et le Comité exécutif sur la base de la valeur de référence de la consommation de HCFC, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'accord actualisé se substituait à celui qui avait été conclu à la 65^e réunion, tel qu'il figure à l'annexe I du présent document;
- c) Note par ailleurs que le point de départ révisé pour la réduction globale durable de la consommation de HCFC était de 44,16 tonnes PAO, calculé à partir des consommations de 25,74 tonnes PAO et de 21,24 tonnes PAO déclarées respectivement pour 2009 et 2010, au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal, plus 20,67 tonnes PAO de HCFC-141b contenu dans les systèmes à polyols prémélangés importés;
- d) Note que la mise en œuvre du plan d'élimination national de CFC (PNE) continuera jusqu'en décembre 2013, et prie le PNUE de restituer le solde restant à cette date au Fonds et de faire un rapport au Comité exécutif à sa 72^e réunion sur l'achèvement de la mise en œuvre du PNE.

18. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH pour l'Équateur, ainsi que les plans de mise en œuvre correspondants de la tranche 2013-2016, accompagnés des coûts d'appui associés à hauteur du financement indiqué dans le tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	86 500	6 488	ONUDI
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	20 000	2 600	PNUE

Annexe I

**TEXTE A INCLURE DANS LE PROJET D'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE L'ÉQUATEUR ET LE COMITE EXÉCUTIF DU FONDS
MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES
HYDROFLUOROCARBONES**

(Les changements importants sont indiqués en caractères gras)

1. Le présent accord représente l'entente conclue entre le gouvernement de l'Équateur (le « pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone indiquées à l'Appendice 1-A (les « substances ») à un niveau durable de **15,27** tonnes PAO d'ici le 1^{er} janvier 2020 en vertu des calendriers de réduction du Protocole de Montréal.

2. Le pays convient de respecter les limites de consommation annuelle des substances définies à la ligne 1.2 de l'Appendice 2-A (« Objectifs et financement ») du présent accord, ainsi que les limites de consommation annuelle précisées dans l'Appendice 1-A pour toutes les substances. Il consent, en acceptant le présent accord et lorsque le Comité exécutif s'acquitte de ses obligations de financement décrites au paragraphe 3 à renoncer à toute demande ou allocation de fonds supplémentaires du Fonds multilatéral pour toute consommation de substances dépassant le niveau indiqué à la ligne 1.2 de l'Appendice 2-A, constituant la phase finale de réduction en vertu du présent accord pour toutes les substances spécifiées à l'Appendice 1-A, et pour toute consommation de chacune des substances dépassant le niveau défini aux lignes 4.1.3, 4.2.3, 4.3.3, 4.4.3, **4.5.3, et 4.6.3** (consommation restante admissible).

16. Le présent accord mis à jour remplace l'accord conclu entre le gouvernement de l'Équateur et le Comité exécutif à la 65^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICES

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de la consommation (tonnes PAO)
HCFC-22	C	I	21,02
HCFC-141b	C	I	0,86
HCFC-123	C	I	0,18
HCFC-142b	C	I	1,20
HCFC-124	C	I	0,22
Total partiel	C	I	23,49
HCFC-141b dans les polyols importés			20,67
Total			44,16

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	23,49	23,49	21,14	21,14	21,14	21,14	21,14	15,27	s.o.
1.2	Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	23,49	23,49	21,14	21,14	21,14	21,14	21,14	15,27	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (ONU/DI) (\$ US)	1 531 940	0	86 500	0		86 500	0	86 500	0	55 000	1 846 440
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	114 896	0	6 488	0	0	6 487	0	6 487	0	4 125	138 483
2.3	Financement convenu pour l'agence coopérante (PNUE) (\$ US)	30 000	0	20 000	0		30 000	0	25 000	0	10 000	115 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence coopérante (\$ US)	3 900	0	2 600	0	0	3 900	0	3 250	0	1 300	14 950
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	1 561 940	0	106 500	0	0	116 500	0	111 500	0	65 000	1 961 440
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	118 796	0	9 088	0	0	10 387	0	9 737	0	5 425	153 433
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	1 680 736	0	115 588	0	0	126 887	0	121 237	0	70 425	2 114 873
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)											7,36
4.1.2	Élimination du HCFC-22 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)											s.o.
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)											13,66
4.2.1	Élimination totale du HCFC-141b convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)											0,86
4.2.2	Élimination du HCFC-141b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)											s.o.
4.2.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)											0,00
4.3.1	Élimination totale du HCFC-123 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)											0,00
4.3.2	Élimination du HCFC-123 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)											s.o.
4.3.3	Consommation restante admissible HCFC-123 (tonnes PAO)											0,18
4.4.1	Élimination totale du HCFC-142b convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)											0,00
4.4.2	Élimination du HCFC-142b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)											s.o.
4.4.3	Consommation restante admissible de HCFC-142b (ODP tonnes)											1,20
4.5.1	Élimination totale du HCFC-124 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)											0,00
4.5.2	Élimination du HCFC-124 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)											s.o.
4.5.3	Consommation restante admissible de HCFC-124 (ODP tonnes)											0,22
4.6.1	Élimination totale du HCFC-141b dans les polyols prémélangés convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)											14,96
4.6.2	Élimination du HCFC-141b dans les polyols prémélangés à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)											s.o.
4.6.3	Consommation restante admissible HCFC-141b dans les polyols prémélangés (ODP tonnes)											5,71